

# ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(03)/ST/72/Rev.1

14 septembre 2003

## DU COMMERCE

(03-4945)

---

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Cinquième session

Cancún, 10 - 14 septembre 2003

### PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Déclaration de S.E. M. Allan Savenat Mesak Marat  
Vice-Premier Ministre et Ministre du commerce et de l'industrie

#### Révision

Je souhaite tout d'abord remercier vivement, au nom de ma délégation, le peuple et le gouvernement mexicains pour l'hospitalité dont ils ont fait preuve à notre égard ici, à Cancún. Il s'est écoulé un peu moins de deux ans depuis la dernière Conférence ministérielle, tenue à Doha, à laquelle les Membres de l'Organisation ont adopté la Déclaration énonçant nos engagements dans différents domaines des négociations commerciales en cours. Le fait de reconnaître qu'il doit être tenu dûment compte des considérations relatives au développement dans les négociations est particulièrement important.

Je souhaite réitérer d'emblée le message du Président mexicain M. Fox et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, selon lequel les résultats que nous voulons obtenir ici concernent davantage le développement et la réduction de la pauvreté que la libéralisation du commerce. Le commerce ne doit pas être considéré comme une fin en soi mais comme un moyen d'améliorer le bien-être économique et social de nos peuples. Nous soutenons d'ailleurs sans réserve la position commune adoptée en août 2003 par les Ministres du commerce des pays ACP à Bruxelles pour la Conférence de Cancún.

En premier lieu, nous sommes particulièrement intéressés par l'agriculture, dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés. Nous soutenons les appels à éliminer les obstacles non tarifaires, à réduire les tarifs et les subventions élevés des pays développés, ainsi qu'à accorder aux pays en développement un traitement spécial et différencié concernant des produits particuliers, à compenser l'érosion des préférences et à établir un mécanisme de sauvegarde spéciale.

S'agissant des droits de douane sur les produits industriels, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a procédé unilatéralement à une libéralisation importante et doit recevoir des compensations. À cet égard, le principe d'"une réciprocité qui ne soit pas totale" doit être respecté. En outre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de l'initiative prise par la Nouvelle-Zélande et le Canada pour libéraliser les secteurs de la sylviculture et de la pêche.

Je souhaite maintenant évoquer l'expérience de nos efforts de libéralisation. Depuis l'année dernière, nous subissons des pertes de recettes de l'ordre de 220 millions de dollars EU – montant assez considérable pour une petite économie vulnérable. De plus, les efforts déployés par la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour transformer ses ressources naturelles et améliorer sa base manufacturière sont découragés, depuis son indépendance, par le manque de transfert de technologie en provenance des pays développés.

Nous sommes convenus de mettre les besoins et les intérêts des pays en développement au centre de la Déclaration de Doha. Ce principe noble doit être traduit dans les modalités et les résultats des négociations. Bien évidemment, il faut donner la priorité aux questions de développement. Il faut adopter un ensemble substantiel de dispositions relatives au traitement spécial et différencié, significatives du point de vue économique, qui aillent au-delà des propositions existantes.

Nous ne devons pas quitter Cancún sans accord sur le règlement des questions de mise en œuvre. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est d'ailleurs particulièrement préoccupée par le coût de la mise en œuvre car ses ressources financières limitées sont affectées au développement de ses secteurs sociaux et éducatif et le commerce n'est pas une priorité. Une prise en considération appropriée par nos partenaires de développement nous aiderait à cet égard.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée apprécie l'appui fourni par les Membres au Programme de travail sur les petites économies. Elle réaffirme que cette organisation est concernée par les difficultés et les contraintes particulières auxquelles les petites économies vulnérables, telles que la sienne, doivent faire face dans le cadre du système commercial multilatéral. Nous apprécions aussi l'assistance d'organisations telles que le Secrétariat du Commonwealth, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, la CARICOM et la Commission pour l'océan Indien en raison de leurs efforts consistant à promouvoir les intérêts des petites économies vulnérables.

Cependant, nous sommes déçus par le peu de progrès réalisés en ce qui concerne les questions intéressant ces économies et lançons un appel à la Conférence ministérielle réunie à Cancún pour qu'elle prenne des décisions afin de résoudre nos problèmes commerciaux et d'assurer notre participation effective et notre intégration plus poussée au système commercial multilatéral de manière à promouvoir notre développement.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée appelle les Membres de l'OMC à donner, par conséquent, une nouvelle impulsion politique en prenant des décisions nécessaires à cette Conférence. Au stade actuel, elle approuve la déclaration faite hier par le Ministre du Botswana, représentant les pays ACP, et la déclaration que fera cet après-midi le Ministre des Fidji au nom des petites économies vulnérables.

En ce qui concerne les ADPIC et la santé publique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée se réjouit de l'accord adopté par le Conseil général et félicite tous les Membres pour leurs efforts ayant abouti à la conclusion de cet accord, qui donnera espoir à des pays en développement touchés par certaines des pires épidémies du monde.

S'agissant des services, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est favorable à la poursuite de la libéralisation de secteurs qui intéressent les pays en développement, y compris le mode 4 de l'AGCS concernant le mouvement temporaire des personnes physiques.

L'adoption de la Stratégie de relance économique et de développement tirés par les exportations et l'élaboration d'une nouvelle politique commerciale confirment la décision, prise par mon gouvernement, de participer à l'économie mondiale et au système commercial multilatéral. À cet égard, la Papouasie-Nouvelle-Guinée apprécie l'assistance fournie par des organisations internationales telles que la CNUCED, le Forum des îles du Pacifique et d'autres organisations pour l'élaboration de cette politique destinée à renforcer cette stratégie fondée sur les exportations.

Ces faits nouveaux concernant la réduction tarifaire, la libéralisation des marchés et l'élaboration de la politique commerciale sont des mesures qui ne sont pas prises isolément mais font partie intégrante des objectifs sociaux et économiques inscrits dans les Objectifs nationaux et les Principes directeurs de la Constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

L'inégalité des conditions commerciales et la diversité des vues sur les questions